Demander un acte d'état civil



Accueil particuliers > Papiers – Citoyenneté – Élections > Actes d'état civil

Dossier

Actes d'état civil

Vérifié le 09/07/2020 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d'état civil n'existent plus.

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de décès

Textes de référence

• Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9

Justification de l'identité, de l'état civil, de la situation familiale, de la nationalité française et du domicile

- Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des doubles noms (pdf – 273.2 KB)
- Circulaire du 28 octobre 2011 portant sur divers actes de l'état civil relatifs à la naissance et à la filiation (pdf 1.0 MB)
- Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil (pdf 249.4 KB)

Services en ligne et formulaires

Formulaire • Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit Téléservice • Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) – Service gratuit Téléservice • Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil Formulaire • Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil Formulaire Questions? Réponses! • Comment contester un refus de la mairie en matière d'état civil ? • Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ? • Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ? • Comment utiliser un acte d'état civil français en Europe ? Pour en savoir plus

• Demande de consultation des pièces annexes d'un acte de l'état civil

© <u>Direction de l'information légale et administrative</u> comarquage developpé par <u>baseo.io</u>

Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)

• Archives publiques

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d'état civil n'existent plus.

La commune de Bourg-Beaudouin ne délivrent que les évenements survenus sur son territoire. Pour les demandes hors commune, utiliser le lien suivant via un compte France Connect : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1406